



Conseil Communal
de Gimel

Le 7 décembre 2009

**Municipalité de la Commune de
1188 Gimel**

EXTRAIT

du procès verbal du Conseil Communal, séance du 4 décembre 2009

Présidence : M. François Félix, Président

Le Conseil communal de Gimel,

VU la présentation du budget pour l'année 2010

OUI le rapport de la commission des finances

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- D'accepter le budget 2010 tel que présenté soit :

Total des revenus : CHF 7'820'266.00

Total des charges : CHF 8'302'953.80

D'où un excédent de charges de CHF 482'687.80

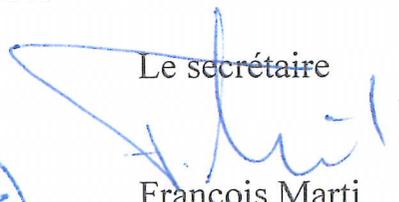
Ainsi délibéré en séance du 4 décembre 2009

Le Président


François Félix



Le secrétaire


François Marti